

Q&R 2024.003

18 mai 2024

Une interprétation du cas World Sailing 116

Situation

En raison du nombre élevé d'inscriptions, une épreuve de dériveurs solitaires a été divisée en groupes ; tous ont couru six courses dans la phase de qualification, puis sont passés dans la phase finale avec six courses supplémentaires prévues sur deux jours.

Lors de la deuxième course de la première journée des phases finales, le barreur d'Alpha est blessé à la suite d'un incident avec Bravo et a été hospitalisé. Alpha est classé DNF à cette course. Bravo a abandonné à cette course pour avoir enfreint les règles 10 et 14. Alpha a déposé une réclamation contre Bravo selon les règles 10 et 14 et a demandé réparation en vertu de la règle 62.1 (b). Le lendemain de l'incident, Alpha a présenté un certificat médical validant son incapacité à poursuivre l'épreuve. Le jury a décidé qu'Alpha avait droit à réparation. L'épreuve s'est poursuivie avec 6 courses validées dans la phase finale.

Les instructions de course prévoient que le score de chaque bateau sera le total de ses scores dans la phase de qualification et de ses scores dans la phase finale, à l'exclusion de son plus mauvais score.

Question n° 1

Le cas 116 fait référence à une situation où des dommages se sont produits : « Avant le départ de la course 3, A entre en collision avec le bateau B et le dommage est tel que A est incapable de participer aux courses restantes de la série ».

Le cas 116 s'applique-t-il également lorsqu'il y a blessure étant donné que n'importe quelle partie d'un bateau peut être réparée ou remplacée mais qu'une blessure ne le peut pas ?

Réponse 1

Oui.

Le cas 116 stipule que lorsqu'un bateau est endommagé, il a droit à réparation en vertu de la règle 62.1(b) et si le dommage l'empêche de courir les courses restantes, le jury doit s'assurer que moins de la moitié des scores inclus dans son score dans la série, après toute exclusion, est basée sur la moyenne des points.

Le même principe du Cas 116 s'appliquerait, que le motif de réparation soit fondé sur un dommage physique ou sur une blessure.